

CFCIM

Débat sur le contrat de travail des étrangers

Dans le contexte de globalisation, la mobilité internationale est considérée comme levier de performance. C'est pourquoi au Maroc, comme dans tous les coins du monde, le contrat de travail d'étranger est indispensable à ceux qui souhaitent exercer une activité salariée. Partant de ce constat, la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM) et sa Commission juridique,

fiscale et sociale organisent un petit-déjeuner débat sur le thème «Contrat de travail d'étranger : cadre juridique et procédures administratives». Cette rencontre qui aura lieu jeudi 4 décembre 2014, dans les locaux de la CFCIM, à Casablanca sera animée par M'hammed Nejjari, chef du service de la question des flux migratoires pour des fins de travail au ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle, et Mohammed

Tioui, chargé de la cellule recrutement des étrangers à l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences. Ce rendez-vous constituera une opportunité pour les participants pour mieux appréhender la procédure d'obtention de ce contrat, le cadre juridique dans lequel il s'inscrit et permettra de répondre aux questions les plus souvent posées par les entreprises qui emploient des collaborateurs étrangers. ■ *N.M.*

Le Matin du 1^{er}/12/2014